



Association agréée défense de l'environnement et du cadre de vie par arrêté
N° 2007 – PREF.DCI 3/BE n° 0095 du 07 mai 2007 au titre de l'article
L.141-1 du Code de l'Environnement.

Association loi 1901
N° 0913012827

ENQUETE PUBLIQUE DU 14 JANVIER AU 29 JANVIER 2008

Concerne l'ouverture du CR9

Cette enquête est très importante pour l'ouverture de cette voie, nous comptons sur votre mobilisation pour donner votre avis sur le registre mis à votre disposition dans les locaux des Services Techniques, rue Ambroise Paré.

Cette route, située derrière Carrefour, relie la ferme de la Croix Saint-Jacques au Quartier de Lunézy. Elle a malheureusement beaucoup fait parler d'elle en 2007 par sa fermeture avec :

- un regrettable accident mortel.
- une décharge sauvage.
- le pillage du cuivre sur les éclairages publics.
- les voitures brûlées, les dérapages organisés.
- le campement des gens du voyage par une trentaine de caravanes.

Pourquoi a-t-elle été créée ?

A l'origine, cette route avait été fermée pour des raisons de sécurité. Dans le cadre du projet de l'agrandissement de Carrefour, à la demande de BVVB, devait être prévue comme voie de dégagement en cas de sinistre au Centre Commercial. Elle devait également être aussi un accès direct au Centre Commercial et au futur Centre sportif pour les habitants du quartier de Lunézy.

Pourquoi est-elle fermée ?

Elle est fermée pour éviter le transit des automobilistes de Nozay tout en sachant que ce transit se trouve actuellement dans la rue des Joncs-Marins de la Ville du Bois. Après l'installation abusive des gens du voyage sur cette route, la Municipalité a décidé de fermer toutes les issues par une multitude de blocs de béton interdisant toute circulation automobile. De ce fait cette route ne peut plus servir de voie de dégagement en cas de sinistre.

Pourquoi tous ces délits ?

Cette belle route, financée d'une part de 660 000€ par CARREFOUR, le reste par la Municipalité, est interdite à la circulation. Elle est fermée par plusieurs barrières. Par effraction, elle favorise toutes les incivilités en toute tranquillité.

Tous ces délits ont un coût et viennent augmenter nos impôts locaux.

Quelle est l'utilité de l'ouverture de cette voie ?

- Elle permet l'accès direct au Centre Commercial et futur centre sportif pour les habitants de la zone Ouest de la commune, évitant la surcharge de circulation dans le Centre Ville et dans la rue des Joncs Marins.
- Elle permet la sécurisation du Centre Commercial et du futur complexe Sportif.
- Elle permet l'accès au centre d'accueil des gens du voyage par la rue Jacques Tati.